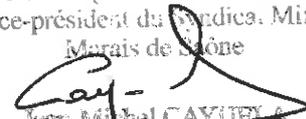


DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Syndicat Mixte du Marais de Saône EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 21 janvier 2014 - Deuxième convocation -
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Orientations Budgétaires 2014
<i>Délibération n°2</i>	Validation d'un projet de contrat de prêt à usage
<i>Délibération n°3</i>	Demande de financement 2014 pour les postes de chargés de missions
<i>Délibération n°4</i>	Visites guidées : bilan 2013 et modalités de poursuites en 2014
<i>Délibération n°5</i>	Pastoralisme 2014
<i>Délibération n°6</i>	Journal du marais et validation du plan de financement
<i>Délibération n°7</i>	Contrat d'assurances des risques d'assurances statutaires du personnel

P | Le Président,

Yves-Michel DAHOU
 Par délégation du Président
 Le Vice-président du Syndicat Mixte du
 Marais de Saône


 Yves-Michel DAHOU

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 21 janvier 2014 à 18 heures 00 - Seconde convocation - Locaux du Syndicat - La Vèze

1^{ère} séance – 14/01/2014 à 17h30 (pour mémoire)

Etaient présents :

Elus : Mme Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel DAHOUI, Nicolas GUILLEMET, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONO, Lotfi SAID.

2^e séance – 21/01/2014 à 18h00

Etaient présents :

Elus : M. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA (pouvoir de Claude DALLAVALLE), Bernard GRAPPEY, Claude MENETRIER.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Christian BOUDAY, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Claude DALLAVALLE, Yves-Michel DAHOUI, Nicolas GUILLEMET, Benoît HUFSCMITT, Daniel HUOT, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM, Patrick RONO, Lotfi SAID.

ORDRE DU JOUR

- 1- Orientations budgétaires 2014
- 2- Validation d'un projet de bail environnemental
- 3- Demande de financement 2014 pour les postes de chargés de missions
- 4- Visites guidées : bilan 2013 et modalités de poursuite en 2014
- 5- Pastoralisme 2014
- 6- Journal du marais et validation du plan de financement
- 7- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel
- 8- Questions diverses

1^{ère} séance – 14/01/2014 à 17h30

M. CAYUELA préside la réunion. M. CAYUELA remercie l'ensemble des membres présents.
Le quorum n'est pas atteint.

M. CAYUELA consulte les membres présents et décide de tenir la séance sans délibérer.

Mme BOURGUIGNON souhaite ajouter un point de débat aux questions diverses : le problème de la fermeture d'accès au parking de l'Espace du Marais à Saône.

M. HUFSCHEMITT indique que la fin de la liaison entre le kiosque et le GR595 est difficilement praticable.

I – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN présente le projet d'orientations budgétaires 2014.

Il est rappelé que les orientations budgétaires ne sont pas soumises au vote formel mais traduisent les futures inscriptions budgétaires qui seront débattues en février 2014.

Mme SIMONIN expose un bilan des principales réalisations en 2013.

M. CAYUELA souligne l'apport positif de l'Agent technique en 2013.

Mme SIMONIN poursuit en listant les projets d'orientations budgétaires 2014 dont les opérations à finaliser, la proposition de rédaction d'un nouveau Plan de gestion (II), la réalisation d'un bilan du 1^{er} Plan de gestion, la reconduction des moyens humains et une mobilisation des crédits de l'enveloppe parlementaire sur une opération spécifique.

M. CARTERON souhaite qu'un bilan des actions du 1^{er} Plan de gestion, fiche par fiche, avec le niveau de réalisation soit effectué.

Mme SIMONIN indique qu'une évaluation est prévue avec les montants engagés et les niveaux de réalisation.

M. CARTERON souhaite que le 1^{er} Plan de gestion soit prorogé d'une année plutôt que de lancer un deuxième Plan de gestion en 2014.

M. CARTERON souhaite savoir si la décision de proroger d'une année a été prise.

M. BULLE considère qu'il convient de finaliser les actions du 1^{er} Plan de gestion (2009-2013) sachant que la mise en œuvre des actions a été décalée par une validation du 1^{er} Plan en 2010.

M. BULLE ajoute qu'il ne s'agit pas d'une remise en cause d'un deuxième Plan de gestion mais que la durée du 1^{er} Plan de gestion peut être de 7 ans pour le Département, incluant un temps de bilan.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur de possibles actions urgentes à prendre en compte dans un deuxième Plan de gestion.

M. BULLE indique que cette urgence serait ressortie.

M. CARTERON donne une marche à suivre, à achèvement des actions du 1^{er} Plan de gestion et dans une continuité des actions : un bilan d'évaluation action par action avec des descripteurs précis et des niveaux d'avancement et une prorogation d'un ou deux ans du Plan de gestion 2009-2013.

M. BULLE ajoute qu'il est courant de constater une mise en œuvre supérieure à 5 ans sur des sites ENS vastes et en zone humide.

M. CARTERON précise qu'en zone humide une réglementation loi sur l'eau s'applique. M. CARTERON ajoute qu'il existe également des fortes contraintes d'accès.

M. BULLE détaille le mode opératoire suivi sur certains sites ENS : évaluation annuelle des actions prévues au Plan de gestion avec les associations naturalistes, un stagiaire de Master II ou éventuellement un bureau d'études, utilisation du cadre proposé pour les Réserves Naturelles Régionales.

M. BULLE ajoute que le deuxième Plan de gestion ne fera pas apparaître des actions nouvelles conséquentes, et qu'une évaluation du 1^{er} Plan permettrait de revenir sur des éventuelles actions surévaluées à la base.

M. CARTERON précise qu'évaluer permet de corriger et mesurer les difficultés, les causes des retards, le caractère ambitieux des mesures afin pour trouver des solutions et réorienter le deuxième Plan de gestion.

M. CARTERON ajoute qu'à ce titre, une intervention extérieure peut être utile.

M. CARTERON considère comme prématurée la rédaction d'un nouveau Plan de gestion.

M. BULLE poursuit en indiquant que considérer une ou deux années supplémentaires permet de cibler les manques et besoin d'améliorations : suivis suffisants, données manquantes, évaluation de l'état des milieux et des espèces.

M. CARTERON revient sur certaines actions de restauration et d'entretien des milieux comme le pâturage, la restauration hydraulique et revient sur l'intérêt de la fauche.

M. CARTERON souhaite que cette évaluation puisse être donnée aux communes membres et que soient comparées ambitions et réalisations.

M. CARTERON indique que cette évaluation pourrait être présentée lors d'un prochain Comité syndical.

M. CAYUELA suggère de passer au point suivant.

II – VALIDATION D'UN PROJET DE BAIL ENVIRONNEMENTAL

M. CAYUELA présente le dossier puis laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN expose le projet de bail rural environnemental en détaillant la durée de l'engagement, le montant du fermage et le cahier des charges proposé par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

M. BULLE s'interroge sur la manière de contrôler les clauses du bail.

Mme SIMONIN répond qu'il est toujours compliqué de faire constater un non respect d'une clause, ce qui est un risque induit par le bail.

M. BULLE revient sur l'article 12 concernant la préemption agricole et sa validité dans un bail environnemental.

M. CARTERON ajoute que ce projet de bail bloque la possibilité d'échanges de terrains car le destinataire devient un bénéficiaire prioritaire.

M. HUOT relève beaucoup de contraintes pour l'exploitant dans le bail proposé.

Mme SIMONIN indique qu'il est possible de proposer une convention de gestion dont l'application par l'exploitant est à contrôler.

M. BULLE rapporte le cas de l'ENS de Belvoir avec deux exploitants présents sur des parcelles communales dont les pratiques sont imposées par un plan de pâturage et un paiement réalisé sur la base du respect du contrat et d'un bilan saisonnier réalisé par le CEN.

M. CARTERON revient sur les modifications de composition floristique de prairies observées en raison des amendements.

M. BENZIDANE s'interroge sur le devenir des terrains si le Syndicat disparaît.

Mme SIMONIN rappelle que les terrains seraient rétrocédés aux communes concernées.

M. CARTERON évoque le recours à une convention annuelle avec gratuité.

III – DEMANDE DE FINANCEMENT 2014 POUR LES POSTES DE CHARGES DE MISSION

M. CAYUELA présente le dossier au Comité syndical.

Mme SIMONIN détaille les nouveaux modes de calculs des aides au fonctionnement de l'Agence de l'Eau ainsi que les nouvelles éligibilités des animations territoriales de dossier.

Mme SIMONIN fait ensuite état des montants susceptibles d'être sollicités poste par poste.

M. CAYUELA souligne l'intérêt d'un tel soutien.

M. VERRIER met en perspective les aides et le temps consacré aux missions éligibles et non éligibles.

IV – VISITES GUIDEES : BILAN 2013 ET MODALITES DE POURSUITE EN 2014

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui présente le bilan 2013 des visites guidées dans le marais de Saône.

M. VERRIER détaille ensuite le programme d'animations 2014.

M. VERRIER indique que le montant global de l'opération pour le grand public en 2014 s'élève à 6 761 euros.

M. MENETRIER considère le nombre de scolaires (188) comme peu élevé en termes de fréquentation.

M. VERRIER précise qu'il ne s'agit que des scolaires ayant fait l'objet d'une demande spécifique auprès du Syndicat et ayant bénéficié d'un guidage en régie.

Un débat s'en suit sur le montant de la prestation FNE Doubs à partir de 2014.

Après débat, il est convenu d'harmoniser les montants alloués aux partenaires associatifs ; le montant de la visite FNE Doubs serait fixé à 250 euros comme pour la LPO.

M. BULLE intervient sur l'assiette de subvention ENS pour les visites guidées 2014.

Les Services prendront l'attache du Département à ce sujet.

V – PASTORALISME 2014

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN qui présente un bilan du pastoralisme en 2013.

Mme SIMONIN précise le nombre d'animaux en pâturage en 2013 et fait part de la satisfaction des éleveurs.

M. BULLE s'interroge sur le chargement au titre du bilan.

Mme SIMONIN évoque la mise en place d'une entente entre éleveurs avec mise en commun de pâtures en 2013, avec des rotations entre parcs.

M. BULLE souhaite savoir si les conventions de pâturage peuvent être dénoncées.

Mme SIMONIN confirme cette possibilité.

M. CARTERON s'interroge sur le recours aux ânes et indique qu'une douzaine d'ânes sont à céder par un particulier de Montfaucon.

Un débat s'en suit sur l'opportunité et les contraintes d'une acquisition de troupeau par le Syndicat.

VI – JOURNAL DU MARAIS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER qui présente le dossier ainsi que les modalités de financement et de distribution du Journal du marais.

Mme BOURGUIGNON revient sur la pertinence du mode de distribution avec la publicité non adressée compte tenu de la multiplication des mentions « stop pub » apposées sur les boîtes aux lettres.

M. VERRIER rappelle les coûts de distribution par La Poste mentionnés dans le dossier de Comité syndical.

Un débat s'en suit sur certains inconvénients de la distribution actuelle par Adrexo et la pertinence du recours éventuel à une distribution par La Poste (M. CAYUELA, Mme BOURGUIGNON, M. PRAOM).

VII – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN qui précise que sur la base de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 35-I 2° du Code des marchés publics, le Centre de Gestion lance, au cours du 1^{er} semestre 2014, une consultation afin de souscrire un nouveau contrat groupe à adhésion facultative à effet du 1^{er} janvier 2015.

Caractéristique des contrats

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2015
- Régime du contrat : Capitalisation

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Mme SIMONIN ajoute que cette consultation se déroulera pendant toute l'année 2014 en 3 temps pour les collectivités :

- 1) Délibération pour mandater le centre de gestion pour la mise en concurrence : *Impérativement avant le 14 février 2014,*
- 2) Délibération pour adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire : *Début du 2^{ème} semestre 2014,*
- 3) Signature des certificats d'adhésion : *Fin 2014.*

Mme SIMONIN précise que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas au Syndicat, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Les membres présents confortent l'habilitation du Centre de gestion à mettre en œuvre, pour le compte du Syndicat, les procédures de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de ce marché.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1- Site Internet du Syndicat

M. VERRIER indique que le site Internet du Syndicat (en service depuis mi-octobre 2011) comptabilise à ce jour 4 726 visites et 16 243 pages vues (pour mémoire 2 631 visites et 9 165 pages vues en janvier 2013).

Problème d'accès au parking de l'Espace du Marais

Mme BOURGUIGNON indique que le parking de l'Espace du marais, point de départ et de stationnement pour les visiteurs, est fermé la semaine et le dimanche. Mme BOURGUIGNON ajoute que le sentier arrive alors directement sur la route. Mme BOURGUIGNON indique que cette situation est incohérente.

Mme SIMONIN précise que le Syndicat du marais n'a pas été consulté.

M. CAYUELA ajoute que la liaison entre le parking et le kiosque est peu praticable.

M. PRAOM évoque la problématique des gens du voyage pour la Mairie et concède un manque d'information.

Mme SIMONIN indique que la commune proposerait un parking le long du collège avec un cheminement jusqu'au kiosque.

Les Services évoquent un besoin de signalétique.

Un débat s'en suit sur la pertinence du positionnement d'un parking au niveau du collège.

Mme BOURGUIGNON suggère qu'un courrier soit envoyé au Maire de Saône.

2- Réserves parlementaires 2014

M. VERRIER informe que le Syndicat du marais a déposé une demande de subvention 2014 dans le cadre de la réserve parlementaire. Les projets concernent une rénovation thermique partielle des bureaux actuels (à étudier avec la Mairie de La Vèze) et/ou la mise en place de dispositifs anti-collisions pour la faune. Les réponses aux demandes de subvention sont notifiées en janvier 2014 par l'Etat.

M. CARTERON évoque le recours à une enveloppe d'aide CAGB.

M. HUOT indique que l'enveloppe est consommée.

3- Courrier du 24/09/2013 portant sur les compétences des Syndicats présents sur le Plateau

M. VERRIER rappelle que le Syndicat du marais a envoyé le courrier suivant aux Présidents du Syndicat des Alaines et du Syndicat du Plateau :

« Objet : Réflexion ouverte sur un projet de mutualisation des Syndicats

Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, le Syndicat mixte du marais de Saône, créé en septembre 2000, a pour but de réhabiliter, restaurer, préserver, valoriser et gérer le marais de Saône d'une superficie de 750 hectares. Cette compétence a été transférée au Syndicat par les communes adhérentes de manière directe (Saône, Morre, Montfaucon, Gennez et La Vèze) ainsi que par le biais du Syndicat du Plateau pour les autres communes y adhérant.

Progressivement, le Syndicat du marais se trouve sollicité sur bon nombre de dossiers liés au marais à proprement parler, mais avec un lien de plus en plus marqué avec des compétences portant sur l'aménagement et la promotion du territoire du Plateau dans sa globalité.

Parallèlement, les Services se sont structurés autour d'une équipe constituée à ce jour de deux chargés de missions, une secrétaire et un agent technique saisonnier.

Des liens transversaux évidents apparaissent entre gestion/valorisation durable du marais et aménagement/dynamique de projets du Plateau.

Par ailleurs, beaucoup de municipalités sont en attente de réponses parfois complexes et d'un appui juridique, technique et administratif sur certaines de leurs compétences obligatoires (l'assainissement par exemple).

Pour créer une dynamique de projets intercommunaux aboutis sur le Plateau, une étape pourrait consister à réfléchir ensemble sur la pertinence d'une mutualisation des petites structures intercommunales avec présence d'un Service commun, en ouvrant ensemble cette réflexion sur les besoins du territoire, l'identification des points de blocage et des leviers (dans un contexte économique tendu), et en maintenant une réelle continuité dans la conduite des projets.

Cette réflexion concernerait notamment : la prise de compétence pour la mise en place du SPANC, la gestion de l'assainissement collectif vers une modernisation/transformation des équipements actuels ou en voie de transition, l'urbanisme à une échelle intercommunale, le développement des chaufferies bois et des politiques d'économie d'énergies, l'offre d'hébergement et de loisir, la promotion touristique et culturelle au sens large (maison du Plateau, accueil des publics dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, mise en valeur du patrimoine bâti, déplacements modes doux,...).

Il conviendrait bien évidemment de considérer finement les conséquences statutaires de cette réflexion, en articulation étroite avec l'ensemble des Collectivités (CAGB, Département, communes).

Les statuts du Syndicat du marais prévoient en objet de « favoriser le développement des activités économiques et touristiques » mais un audit de compétences incluant la logique de moyens peut par ailleurs être mené si nécessaire.

*Telles sont les réflexions que je souhaitais vous faire parvenir.
Je souhaite que nous puissions mener cette réflexion et ce débat lors de différentes rencontres à venir.*

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, mes respectueuses salutations. »

M. VERRIER indique qu'il s'agit de la question de l'évolution des statuts du Syndicat et de la mutualisation des moyens.

M. PRAOM constate l'absence de réponses écrites.

M. HUOT observe que les Mairies n'ont pas souhaité prendre position pour l'instant et qu'il convient d'attendre le déploiement des nouvelles compétences de l'intercommunalité.

4- Travaux de neutralisation de drains : dates de l'enquête publique

M. VERRIER rappelle que l'enquête publique unique préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement et à la déclaration d'intérêt général a lieu du 20/01/2014 au 21/02/2014 dans les communes suivantes : Saône, Morre, Montfaucon, Gennes, La Vèze, Fontain et Besançon.

5- Point sur les travaux validés en 2013

- **Marché public « travaux de restauration de zone humide et de pose d'équipements de valorisation » :**

Lot n°1 : Broyage pour le maintien de milieux ouverts, secteur La Vaivre. Travaux réalisés à l'automne par Entreprise SACCOMANI pour un montant de 23 825,52 € TTC,

Lot n°2 : Broyage pour la restauration d'une moliniaie. Entreprise attributaire : ONF pour un montant 33 084,35 € TTC, Travaux prévus pour janvier 2014 (date de fin selon marché 28/02/2014),

Lot n°3 : Aménagement de sentiers en zone humide (platelage, marches). Entreprise attributaire : ONF pour un montant 60 093,02 € TTC, Travaux en cours.

- Chantier manuel - Chantier départementaux du Doubs pour un montant de 5 925 € : 11 jours sur 15 réalisés, le solde concerne des entretiens des sentiers de découverte qui seront reportés en 2014.

Plan de financement définitif :

CG : Taux de subvention **69 %** sur l'ensemble des opérations pour un montant de dépenses de 109 070 € (chantier manuel non totalement éligible),

Agence de l'eau : **40%** du lot n°2 (uniquement sur les travaux de réouverture, hors politique ENS).

Syndicat du marais : solde

- Réfection du passage à gué du ruisseau du moulin : travaux finalisé le 19 décembre 2013 par MC Aménagement pour un montant de 16 146 € TTC

Plan de financement définitif :

CG : **30 %**

Agence de l'eau : **50%**

Syndicat du marais : **20 %**

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur la tenue d'une Commission Appel d'Offres (CAO).

Mme SIMONIN rappelle que la CAO s'est réunie. Mme SIMONIN donne la composition de la CAO et indique qu'il existe des suppléants.

M. CARTERON demande à ce que le choix des dates soit réalisé par sondage électronique en rappelant le nom des suppléants.

M. CARTERON revient sur la refonte des statuts du Syndicat pour le deuxième Plan de gestion.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 20h00. La séance de report est fixée au mardi 21 janvier 2014 à 18h00.

2^e séance – 21/01/2014 à 18h00

M. CAYUELA préside la réunion et excuse le Président Yves-Michel DAHOUI.

M. CAYUELA rappelle le changement de date du prochain Bureau fixé au 30 janvier 2014 (17h - Locaux du Syndicat).

I – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

M. CARTERON revient sur le fait que certains projets soient longs à mettre en œuvre et rapporte la manière dont les projets de restauration de milieux sont perçus par les Services de l'Etat.

M. CARTERON suggère de reporter à 2015 la question du prochain Plan de gestion.

M. CARTERON témoigne de la perception par le monde agricole des projets de restauration hydraulique.

M. VERRIER explique que le niveau des inondations du marais reste inchangé après la restauration hydraulique proposée et que le maintien dans le temps d'un certain niveau d'humidité constitue l'objectif des travaux.

M. MENETRIER conforte l'explication et confirme l'importance de maintenir de l'humidité dans le marais tout au long de l'année.

M. GRAPPEY rappelle les volontés historiques d'assécher le marais puis plus tard de créer un vaste plan d'eau.

Les Services proposent un premier bilan sommaire des réalisations du Plan de gestion 2009-2013 en réponse à certaines interrogations de la 1^{ère} séance, ce bilan sera détaillé et mis en évaluation durant l'année 2014.

Une discussion s'en suit sur les dossiers suivants : RN57 (absence d'échéances de mise aux normes, abandon de l'appel à projets SNB, état de l'aire de repos), suffisance des réserves de chasse et situation des baux de chasse dans le marais, acquisitions foncières et montants des terrains, niveau des réalisations du Schéma de valorisation (besoin ou non d'aménagements complémentaires).

En application de l'article L. 2312-1 du CGCT, un débat a lieu au Comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice 2014 dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci (vote programmé le 18 février) et dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Syndicat.

L'année 2014 est consacrée à la continuité du 1^{er} Plan de gestion, à son évaluation et à l'avancement des réflexions sur des points stratégiques dans la perspective du prochain Plan de gestion en 2015.

II – VALIDATION D'UN PROJET DE BAIL ENVIRONNEMENTAL

Mme SIMONIN présente un projet de contrat de prêt à usage suite aux discussions de la 1^{ère} séance sur un projet de bail environnemental. Mme SIMONIN poursuit en indiquant qu'il s'agit d'une convention de prêt classique et que tout litige au titre du code civil se règle au tribunal d'instance.

M. CARTERON indique que ce contrat est plus souple, tout en cherchant un engagement durable.

M. CAYUELA s'interroge sur la durée du bail.

MM. CARTERON et CAYUELA proposent une durée d'engagement de 3 ans avec un préavis de 6 mois.

Mme SIMONIN propose de réaliser une fiche de suivi annuel et un état des lieux entrant.

A l'unanimité le Comité syndical valide le contrat de prêt à usage (durée de 3 ans, préavis de 6 mois) et autorise le Président à signer ce contrat et tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité le Comité syndical valide le suivi annuel du site ainsi que la réalisation d'un état des lieux entrant.

III – DEMANDE DE FINANCEMENT 2014 POUR LES POSTES DE CHARGES DE MISSION

Mme SIMONIN rappelle que le Plan de gestion doit proposer des opérations éligibles pour prétendre aux financements Agence de l'eau.

M. VERRIER indique qu'il convient dans ce cas de pouvoir enchaîner sur un prochain de Plan de gestion avec des échéances connues, sachant que les masses d'eau sont actuellement évaluées et font continuellement l'objet d'une définition d'un programme de mesures.

M. CARTERON suggère de délibérer sur une prorogation d'un an du Plan de gestion en 2014 et d'enclencher le deuxième Plan de gestion en 2015.

M. CAYUELA s'interroge sur le niveau des participations des collectivités membres du Syndicat.

Les Services précisent que ces participations sont fixes.

A l'unanimité le Comité syndical décide de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'eau pour les postes de Chargés de mission en 2014 et autorise le Président à demander les subventions correspondantes ainsi qu'à signer tout document relatif à ce dossier.

IV – VISITES GUIDEES : BILAN 2013 ET MODALITES DE POURSUITE EN 2014

A l'unanimité le Comité syndical fixe à 250 euros le montant forfaitaire de l'indemnité FNE Doubs.

A l'unanimité le Comité syndical souhaite que FNE Doubs réalise une promotion du dispositif.

A l'unanimité le Comité syndical :

- autorise le Président à mettre en place les visites guidées 2014 à destination du grand public et du public scolaire pour un montant de 6 681 euros TTC selon la ventilation proposée en séance ;
- autorise le Président à signer les conventions correspondantes ;
- autoriser le Président à diffuser le calendrier des visites correspondant ;
- autoriser le Président à solliciter le Conseil général pour une aide d'un montant de 3 464,80 € au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, soit 80 % de l'assiette de la subvention (6 visites FNE, 4 visites LPO, animation Croppet et Diagonale, plaquette des visites TTC).

V – PASTORALISME 2014

A l'unanimité le Comité syndical valide la reconduite du pâturage en 2014 selon les modalités discutées en séance et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

VI – JOURNAL DU MARAIS ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. VERRIER présente le dossier et indique que cette opération constitue un bel effort de communication de la part de la structure.

M. CARTERON demande si le journal du marais est en ligne.

Les Services indiquent que le journal est bien en ligne.

A l'unanimité le Comité syndical valide le montant prévisionnel pour 2 numéros du Journal en 2014 s'élevant à 7 140 € TTC répartis de la manière suivante : 2 590 € TTC de frais d'impression et 980 € TTC de frais de distribution, soit 3 570 € TTC par numéro.

A l'unanimité le Comité syndical valide le plan de financement suivant :

- 30 % Ville de Besançon, correspondant à 50 % du surcoût occasionné par l'impression et la distribution du journal dans les quartiers de la Boucle et Battant ;
- 70 % Autofinancement.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à demander les subventions correspondantes.

Une discussion s'en suit sur la possibilité d'assurer la distribution du journal dans les communes de Morre, Montfaucon, Saône et Gennes par les Conseillers municipaux membres du Syndicat.

Les Services précisent qu'il est possible de réceptionner le nombre d'exemplaires nécessaires au Syndicat ou de les faire livrer dans les mairies concernées.

Il est proposé d'étudier plus finement un tel mode de distribution.

VII – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

M. CAYUELA laisse la parole à Mme SIMONIN qui précise à nouveau le dossier.

Caractéristique des contrats

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2015
- Régime du contrat : Capitalisation

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Mme SIMONIN ajoute que cette consultation se déroulera pendant toute l'année 2014 en 3 temps pour les collectivités :

- 4) Délibération pour mandater le centre de gestion pour la mise en concurrence : *Impérativement avant le 14 février 2014,*
- 5) Délibération pour adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire : *Début du 2ème semestre 2014,*
- 6) Signature des certificats d'adhésion : *Fin 2014.*

Mme SIMONIN précise que si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion, les conditions obtenues ne convenaient pas au Syndicat, la possibilité demeure de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'habilitation du Centre de gestion à mettre en œuvre, pour le compte du Syndicat, les procédures de mise en concurrence dans le cadre du renouvellement de ce marché.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1- Site Internet du Syndicat

Le site Internet du Syndicat (en service depuis mi-octobre 2011) comptabilise à ce jour 4 726 visites et 16 243 pages vues (pour mémoire 2 631 visites et 9 165 pages vues en janvier 2013).

2- Réserves parlementaires 2014

Le Syndicat du marais a déposé une demande de subvention 2014 dans le cadre de la réserve parlementaire. Les projets concernent une rénovation thermique partielle des bureaux actuels (à étudier avec la Mairie de La Vèze) et/ou la mise en place de dispositifs anti-collisions pour la faune. Les réponses aux demandes de subvention sont notifiées en janvier 2014 par l'Etat.

3- Courrier du 24/09/2013 portant sur les compétences des Syndicats présents sur le Plateau

Le Syndicat du marais a envoyé le courrier suivant aux Présidents du Syndicat des Alaines et du Syndicat du Plateau :

« Objet : Réflexion ouverte sur un projet de mutualisation des Syndicats

Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, le Syndicat mixte du marais de Saône, créé en septembre 2000, a pour but de réhabiliter, restaurer, préserver, valoriser et gérer le marais de Saône d'une superficie de 750 hectares. Cette compétence a été transférée au Syndicat par les communes adhérentes de manière directe (Saône, Morre, Montfaucon, Gennes et La Vèze) ainsi que par le biais du Syndicat du Plateau pour les autres communes y adhérant.

Progressivement, le Syndicat du marais se trouve sollicité sur bon nombre de dossiers liés au marais à proprement parler, mais avec un lien de plus en plus marqué avec des compétences portant sur l'aménagement et la promotion du territoire du Plateau dans sa globalité.

Parallèlement, les Services se sont structurés autour d'une équipe constituée à ce jour de deux chargés de missions, une secrétaire et un agent technique saisonnier.

Des liens transversaux évidents apparaissent entre gestion/valorisation durable du marais et aménagement/dynamique de projets du Plateau.

Par ailleurs, beaucoup de municipalités sont en attente de réponses parfois complexes et d'un appui juridique, technique et administratif sur certaines de leurs compétences obligatoires (l'assainissement par exemple).

Pour créer une dynamique de projets intercommunaux aboutis sur le Plateau, une étape pourrait consister à réfléchir ensemble sur la pertinence d'une mutualisation des petites structures intercommunales avec présence d'un Service commun, en ouvrant ensemble cette réflexion sur les besoins du territoire, l'identification des points de blocage et des leviers (dans un contexte économique tendu), et en maintenant une réelle continuité dans la conduite des projets.

Cette réflexion concernerait notamment : la prise de compétence pour la mise en place du SPANC, la gestion de l'assainissement collectif vers une modernisation/transformation des équipements actuels ou en voie de transition, l'urbanisme à une échelle intercommunale, le développement des chaufferies bois et des politiques d'économie d'énergies, l'offre d'hébergement et de loisir, la promotion touristique et culturelle au sens large (maison du Plateau, accueil des publics dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, mise en valeur du patrimoine bâti, déplacements modes doux, ...).

Il conviendrait bien évidemment de considérer finement les conséquences statutaires de cette réflexion, en articulation étroite avec l'ensemble des Collectivités (CAGB, Département, communes).

Les statuts du Syndicat du marais prévoient en objet de « favoriser le développement des activités économiques et touristiques » mais un audit de compétences incluant la logique de moyens peut par ailleurs être mené si nécessaire.

Telles sont les réflexions que je souhaitais vous faire parvenir.

Je souhaite que nous puissions mener cette réflexion et ce débat lors de différentes rencontres à venir.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, mes respectueuses salutations. »

M. CAYUELA pose la question du Syndicat de l'Aérodrome.

4- Travaux de neutralisation de drains : dates de l'enquête publique

L'enquête publique unique préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement et à la déclaration d'intérêt général a lieu du 20/01/2014 au 21/02/2014 dans les communes suivantes : Saône, Morre, Montfaucon, Gennes, La Vèze, Fontain et Besançon.

5- Point sur les travaux validés en 2013

- Marché public « travaux de restauration de zone humide et de pose d'équipements de valorisation » :

Lot n°1 : Broyage pour le maintien de milieux ouverts, secteur La Vaivre. Travaux réalisés à l'automne par Entreprise SACCOMANI pour un montant de 23 825,52 € TTC,

Lot n°2 : Broyage pour la restauration d'une moliniaie. Entreprise attributaire : ONF pour un montant 33 084,35 € TTC, Travaux prévus pour janvier 2014 (date de fin selon marché 28/02/2014),

Lot n°3 : Aménagement de sentiers en zone humide (platelage, marches). Entreprise attributaire : ONF pour un montant 60 093,02 € TTC, Travaux en cours.

- Chantier manuel - Chantier départementaux du Doubs pour un montant de 5 925 € : 11 jours sur 15 réalisés, le solde concerne des entretiens des sentiers de découverte qui seront reportés en 2014.

Plan de financement définitif :

CG : Taux de subvention **69 %** sur l'ensemble des opérations pour un montant de dépenses de 109 070 € (chantier manuel non totalement éligible),

Agence de l'eau : **40%** du lot n°2 (uniquement sur les travaux de réouverture, hors politique ENS).

Syndicat du marais : solde

- Réfection du passage à gué du ruisseau du moulin : travaux finalisé le 19 décembre 2013 par MC Aménagement pour un montant de 16 146 € TTC

Plan de financement définitif :

CG : **30 %**

Agence de l'eau : **50%**

Syndicat du marais : **20 %**

La séance est levée à 19h15.



Le Président,
Yves-Michel DAHOUI

DOCUMENT JOINT : /

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :

Mardi 18 février 2014 à 18h00 – Hôtel du Département – Salle 207 – Vote du BP2014

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical

DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Syndicat Mixte du Marais de Saône Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 04 mars 2014 - Deuxième convocation -
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Compte de gestion 2013
<i>Délibération n°2</i>	Compte administratif 2013
<i>Délibération n°3</i>	Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2013
<i>Délibération n°4</i>	Budget primitif 2014
<i>Délibération n°5</i>	Opérations 2014 du plan de gestion et du schéma de valorisation
<i>Délibération n°6</i>	Opérations 2014 : Recours à un agent technique
<i>Délibération n°7</i>	Opérations 2014 : Bilan du plan de gestion
<i>Délibération n°8</i>	Opérations 2014 : Chantier mécanique
<i>Délibération n°9</i>	Opérations 2014 : Restauration de mares
<i>Délibération n°10</i>	Opérations 2014 : Chantier manuel
<i>Délibération n°11</i>	Opérations 2014 : Acquisitions foncières
<i>Délibération n°12</i>	Opérations 2014 : Réfection d'ouvrage chemin des Grands Terreaux
<i>Délibération n°13</i>	Opérations 2014 : Travaux de neutralisation des drains
<i>Délibération n°14</i>	Opérations 2014 : Aménagement de site - équipements de valorisation
<i>Délibération n°15</i>	Opérations 2014 : Matériels et outillages, matériel de bureau et informatique, mobilier
<i>Délibération n°16</i>	Enveloppe parlementaire 2014 : Rénovation thermique des bureaux publics

Par délégation du Président
Le Vice-président du Syndicat Mixte du
Marais de Saône

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 04 mars 2014 à 17 heures 00 - Seconde convocation – Hôtel du Département – Salle 207

1^{ère} séance – 18/02/2014 à 17h30 (pour mémoire)

Etaient présents :

Elus : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, Béatrice FALCINELLA (suppléante de Mme Béatrice RONZI), Françoise PRESSE, MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Yves-Michel DAHOU, Claude DALLAVALLE, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Christian PRAOM.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Conseil général du Doubs, Service Environnement), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Absents excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONO, Lotfi SAID.

2^e séance – 04/03/2014 à 17h00

Etaient présents :

Elus : Mme Brigitte BOURGUIGNON, MM. Eric ALAUZET, Michel CARTERON, Yves-Michel DAHOU (pouvoir de Claude DALLAVALLE), Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Christian PRAOM.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Excusé : M. Jean GLASSON (Payeur départemental).

Absents excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Sébastien BALANCHE, Ali BENZIDANE, Christian BOUDAY, Pascal BONNET, Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Jean-Michel CAYUELA, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Patrick RONO, Lotfi SAID.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2013
- 2- Compte administratif 2013
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2013
- 4- Budget primitif 2014
- 5- Opérations 2014 du plan de gestion et du schéma de valorisation
- 6- Questions diverses

1^{ère} séance – 18/02/2014 à 17h30

M. DAHOUI remercie l'ensemble des membres présents puis constate et déplore l'absence de quorum malgré 15 confirmations de présence.

M. CAYUELA considère que le débat peut avoir lieu avec des pouvoirs possibles pour la 2^e séance.

M. DAHOUI consulte les membres présents et décide de tenir la séance sans délibérer.

M. DAHOUI indique que la date de 2^e séance est fixée au mardi 04 mars 2014 à 17h00.

Mme BOURGUIGNON revient sur la modification des statuts à ne pas manquer lors de l'installation des membres.

M. DAHOUI propose des nouvelles répartitions de sièges après les élections cantonales.

Mme PRESSE indique qu'il est possible d'amorcer dès à présent des réflexions dans ce sens.

M. DAHOUI présente ensuite l'ordre du jour.

En préambule M. DAHOUI informe le Comité syndical d'une attribution de deux enveloppes parlementaires 2014 d'un montant de 3000 euros chacune au profit du Syndicat : rénovation thermique des locaux de La Vèze (la Mairie porte l'action), restauration de milieux naturels (mares).

M. CARTERON indique que la commune de La Vèze peut tenter d'adhérer au système économie partagée de l'Agglomération.

Mme PRESSE confirme que si la commune est porteuse d'un projet cela peut s'envisager.

I – COMPTE DE GESTION 2013

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN

Mme SIMONIN explique l'absence de M. GLASSON Payeur Départemental et effectue la présentation du compte de gestion 2013.

Mme SIMONIN indique que conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, le vote du Compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Mme SIMONIN indique que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution en page 22 du document transmis par la Pairie, le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de - 56 200,49 € (déficit),
- un résultat de la section d'investissement de 32 034,79 € (excédent).

Mme SIMONIN indique que le résultat de clôture de l'exercice 2013 est de - 24 165,70 €.

M. DAHOUI signale l'absence de difficultés particulières.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. DAHOUI présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN détaille les dépenses d'investissement pour l'année 2013 d'un montant total de 124 476,57 € ainsi que les principales réalisations justifiant ces dépenses.

Mme SIMONIN détaille ensuite les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 251 261,62 € en 2013 ainsi que les principales charges justifiant ces dépenses.

Mme SIMONIN informe que le compte administratif 2013 se solde par un déficit de la section de fonctionnement de - 56 200,49 € et un excédent de la section d'investissement de 32 034,79 €.

Mme SIMONIN rappelle que complémentirement les résultats antérieurs de 2012 s'élevaient à + 123 499,02 € en fonctionnement et à - 44 422,46 € en investissement.

Mme SIMONIN indique qu'ainsi les résultats 2013 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de + 67 298,53 € (excédent) en fonctionnement et - 12 387,67 € (déficit) en investissement.

Mme SIMONIN conclut que le compte de gestion 2013 transmis par la Paierie départementale est conforme à la comptabilité administrative 2013.

Mme BOURGUIGNON compare le CA 2013 avec le budget 2013 présenté l'an et souligne des différences.

Mme SIMONIN indique qu'une décision modificative a eu lieu en juin 2013.

M. DAHOUI propose de transmettre la DM de juin 2013 ainsi que le compte rendu de la réunion.

M. CARTERON souligne un écart entre prévisions et réalisations en ce qui concerne le FCTVA et les subventions.

Les Services expliquent les décalages dans le temps entre démarrage et paiement des prestations et versement des subventions à achèvement, au-delà d'un seul exercice comptable ; des restes à réaliser apparaissent alors. Les Services rappellent que les opérations d'investissement sont réalisées avec les subventions prévues, à hauteur de 80%.

M. CARTERON et Mme BOURGUIGNON s'interrogent sur les conséquences de prévisions trop élevées au sein du budget primitif.

M. DAHOUI indique qu'il intègre ces remarques pour tendre vers des prévisions au plus juste.

Une discussion s'en suit sur le cas des acquisitions foncières dont la programmation est aléatoire et la capacité à se porter acquéreur lorsqu'une vente se produit. La discussion se poursuit sur le besoin de trésorerie en début d'année.

M. DAHOUI propose qu'une note soit envoyée pour expliquer les différences entre prévisions et réalisations en vue du prochain Comité syndical.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

M. DAHOUI présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN rappelle que conformément à l'article L 2311.5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Mme SIMONIN ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit cumulé d'investissement : - 12 387,67 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 149 951,12 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 196 137,00 €

Mme SIMONIN indique que le besoin de financement de l'investissement est de + 33 798,21 € et que par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourraient donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	- 12 387,67 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 67 298,53 €

IV – BUDGET PRIMITIF 2014

M. DAHOUI présente la proposition de budget primitif 2014 au Comité syndical.

M. DAHOUI rappelle que suite aux propositions d'orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 21 janvier 2014, le budget du Syndicat correspondant et répondant à la mise en œuvre des actions est maintenant présenté en séance.

M. DAHOUI indique que le montant des dépenses s'élèverait à 186 096,84 € pour la section de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement, hors dotations aux amortissements et immobilisation cédée) et à 370 166,02 € pour la section d'investissement.

M. DAHOUI indique par conséquent que le budget général 2014 s'élèverait à 349 717,73 € pour la section de fonctionnement et à 450 826,59 € pour la section d'investissement.

Mme SIMONIN précise que suite à la réunion de Bureau du 14 janvier dernier, les dépenses prévues pour les locaux (10 000 euros) seront finalement prises en charge par la commune qui bénéficiera en direct de l'enveloppe parlementaire (3 000 euros). Mme SIMONIN ajoute que par conséquent, 7000 euros seront ré-imputés au compte 2181 (équipements de valorisation).

Mme SIMONIN détaille les lignes comptables d'investissement 2014, les amortissements et les subventions transférables.

M. DAHOUI fait observer le niveau stable des participations exercice des collectivités membres.

M. DAHOUI confirme une prorogation des actions du 1^{er} Plan de gestion en 2014 ainsi que la préparation en 2014 du Plan de gestion 2015-2019.

M. DAHOUI sollicite d'autres remarques éventuelles du Comité syndical.

V – OPERATIONS 2014 DU PLAN DE GESTION

M. DAHOUI présente le programme d'opérations à délibérer en 2014 :

1- <u>Recours à un agent technique</u>	5 500 €	Recours au service de M. ROY par le biais d'ADS.									
2- <u>Bilan du plan de gestion</u>	21 600 €	Planning retenu : <table border="1" data-bbox="879 1529 1481 1693"> <tbody> <tr> <td rowspan="2">2014</td> <td>Prorogation du plan de gestion 2009/2013</td> </tr> <tr> <td>Bilan, analyse du plan de gestion Sept/Oct 2014</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Rédaction du prochain plan de gestion</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>Validation du prochain plan de gestion</td> </tr> </tbody> </table> Méthode choisie : <table border="1" data-bbox="879 1744 1481 1823"> <tbody> <tr> <td>Réalisation d'un bilan en interne</td> </tr> <tr> <td>Recours à une expertise extérieure</td> </tr> </tbody> </table>	2014	Prorogation du plan de gestion 2009/2013	Bilan, analyse du plan de gestion Sept/Oct 2014		Rédaction du prochain plan de gestion	2015	Validation du prochain plan de gestion	Réalisation d'un bilan en interne	Recours à une expertise extérieure
2014	Prorogation du plan de gestion 2009/2013										
	Bilan, analyse du plan de gestion Sept/Oct 2014										
	Rédaction du prochain plan de gestion										
2015	Validation du prochain plan de gestion										
Réalisation d'un bilan en interne											
Recours à une expertise extérieure											

3- <u>Chantier mécanique 2014</u>	15 000 €	Intervention sur des secteurs après acquisition
4- <u>Restauration de mares</u>	10 000 €	Projet faisant l'objet de soutien de la part du Député M. Alauzet
5- <u>Chantier manuel 2014</u>	6 000 €	Travaux de maintien de milieu ouvert par les chantiers départementaux
6- <u>Acquisitions foncières</u>	50 000 €	Avec financement Agence de l'eau
	10 000 €	Hors financement Agence de l'eau (terrain hors marais en vue d'échange ou dossier urgent)
7- <u>Réfection d'ouvrage, chemin des grands terreaux</u>	16 372,80 €	Travaux de reconnexion d'un ancien bras mort
8- <u>Travaux de neutralisation des drains</u>	40 000 €	Travaux à réaliser après enquête publique en cours
9- <u>Aménagement de site</u>	25 000 € inscrit au dossier avec 7 000 € en plus soit 32 000 €	Le départ des sentiers est à revoir sachant que le parking de l'espace du marais semble maintenant réservé au locataire de la salle des fêtes. (courrier à renvoyer à la municipalité de Saône après les élections). De plus, la commune de La Vèze projetant de réaliser directement les travaux de rénovation thermique et l'aide parlementaire leur étant directement adressée, le montant de 7 000 € (somme de 10 000 € en dépenses et 3 000 € en recettes) serait réinjecté au compte 2181.
10- <u>Dépenses non subventionnées</u>	10 000 €	Autres matériels et outillages
	3 000 €	Matériel de bureau et informatique
	1 000 €	Mobilier

Mme PRESSE s'interroge sur les liens avec le contrat de rivière Doubs.

M. VERRIER précise que pour l'instant les opérations d'investissements sur le volet Eau sont déjà financées à 80%. M. VERRIER ajoute que le cadre du contrat de rivière pourrait être utilisé pour réaliser une action spécifique hors plan de financement classique le cas échéant.

M. DAHOUÏ sollicite d'autres remarques éventuelles du Comité syndical.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1- Biens réformés

Les immobilisations acquises au cours des exercices budgétaires antérieurs à 2010 dans le cadre de l'instruction M1/5/7 n'ont pas fait l'objet d'amortissement. Suite au passage en instruction M14, les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2010 ont quant à eux fait l'objet d'un amortissement obligatoire à compter de l'exercice 2011. Afin de ne pas fausser l'analyse du bilan de l'actif et en réévaluant la valeur nette comptable des biens, un certain nombre de biens acquis avant 2010 dont la liste est jointe ont fait l'objet d'une mise à la réforme.

2- Travaux en cours

- Restauration du ruisseau des Grands Terreaux (berges et ripisylves). Entreprise Jura Natura Services pour un montant de 16 500,70 € HT (19 800,84 € TTC).
- Aménagement de sentiers en zone humide (platelage, marches). Entreprise attributaire : ONF pour un montant 50 245 € HT (60 510 € TTC).

L'ensemble des participants est remercié. La 1^{ère} séance est levée à 18h40.

2e séance – 04/03/2014 à 17h00

M. DAHOUI remercie les membres présents et rappelle qu'un débat a eu lieu en 1^{ère} séance le 18 février dernier.

M. DAHOUI présente ensuite l'ordre du jour et indique qu'il s'agit maintenant d'avaliser juridiquement par délibérations les décisions.

I – COMPTE DE GESTION 2013

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte de gestion pour l'exercice 2013.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical.

M. DAHOUI quitte la séance.

M. GRAPPEY doyen de la séance propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2013.

M. DAHOUI rejoint la séance.

III – AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

M. DAHOUI présente le dossier au Comité syndical et propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve la reprise des résultats 2013 sur le budget primitif 2014.

IV – BUDGET PRIMITIF 2014

M. DAHOUI présente la proposition de budget primitif 2014 au Comité syndical.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget primitif pour l'année 2014.

V – OPERATIONS 2014 DU PLAN DE GESTION

M. DAHOUI présente le programme d'opérations à délibérer en 2014 au Comité syndical.

M. DAHOUI rappelle qu'une enveloppe parlementaire a été accordée par M. ALAUZET et que cette enveloppe ne peut constituer une aide au fonctionnement. M. DAHOUI remercie M. ALAUZET pour cette enveloppe accordée au Syndicat mixte en 2014.

M. ALAUZET confirme que le fonctionnement est appelé à se renouveler et que l'enveloppe parlementaire permet de financer des événements ponctuels ou manifestations.

M. DAHOUI suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2014 du Plan de gestion et du Schéma de valorisation.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.

Le Comité syndical mandate à l'unanimité le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. DAHOUI indique que les questions diverses n'appellent pas de commentaires particuliers.

M. DAHOUI sollicite d'autres remarques du Comité syndical.

M. CARTERON souhaite savoir si des remarques ont été formulées dans le cadre de l'enquête publique loi sur l'eau.

M. VERRIER reprend les remarques transmises par le Commissaire Enquêteur et fait passer les commentaires écrits du Syndicat au regard de ces observations.

M. DAHOUI ajoute que l'avis du Commissaire Enquêteur sera diffusé et sera en ligne sur le site Internet du Syndicat.

M. ALAUZET fait partager une remarque au sujet de la modernisation de la fromagerie de Fontain et des parallèles éventuellement possibles avec une production de qualité Bio autour du marais et du bassin versant d'Arcier, pour lequel une animation « réduction des phytosanitaires » existe.

M. ALAUZET poursuit en indiquant qu'un tel projet suppose une chaîne de production dédiée et un accompagnement financier spécifique.

M. DAHOUI précise que la Ville de Besançon travaille sur ces aspects et que le Syndicat rencontre la profession agricole pour évoquer la possibilité d'une production de viande bovine avec un label.

M. DAHOUI indique que la mise en place d'un label Bio est un axe de travail intéressant à partager.

M. DAHOUI prend note de cette suggestion.

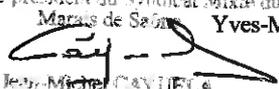
Mme BOURGUIGNON considère qu'il convient d'examiner le cahier des charges Bio et rapporte le cas de la fruitière de La Chapelle des Bois.

Mme BOURGUIGNON s'interroge sur le lien existant avec la convention de prêt à usage validée en Comité syndical.

Suite à ces échanges, M. DAHOUI remercie les élus membres du Syndicat en fin de mandat pour leur implication.

L'ensemble des participants est remercié. La séance est levée à 17h40.

Le Président,

Par déléguation du Président
Le Vice-président du Syndicat Agricole du
Marais de Saône Yves-Michel DAHOUI

Yves-Michel DAHOUI

DOCUMENTS JOINTS : Note du 20/02/2014 : Précisions sur les chiffres du CA2013 et sur l'établissement du budget
Budget 2014 validé en séance

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :
Non définie

DIFFUSION INTERNE :

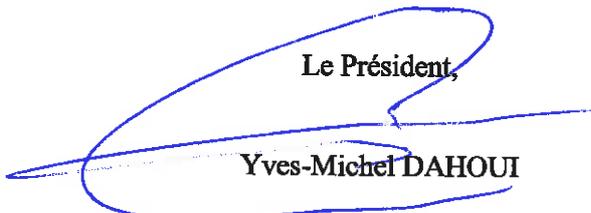
M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres

DEPARTEMENT DU DOUBS ARRONDISSEMENT de BESANÇON	Syndicat Mixte du Marais de Saône Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 23 septembre 2014
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Installation des membres
<i>Délibération n°2</i>	Election du Président
<i>Délibération n°3</i>	Election des membres
<i>Délibération n°4</i>	Commission d'appel d'offres
<i>Délibération n°5</i>	Approbation du règlement intérieur
<i>Délibération n°6</i>	Délégation de signature
<i>Délibération n°7</i>	Désignation des représentants au CA du Conservatoire Botanique de Franche-Comté - ORI
<i>Délibération n°8</i>	Acquisition foncière
<i>Délibération n°9</i>	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Le Président,


Yves-Michel DAHOUI

- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mardi 23 septembre 2014 à 18 heures 00 – Locaux du Syndicat – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Etaient présents :

Elus : Mmes Stéphanie BOITEUX, Françoise GASTEL, Françoise PRESSE, Patricia OLIVARES, Karima ROCHDI, MM. Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOU, Claude DALLAVALLE (pouvoir de Christian BOUDAY), Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Patrick RONOT.

Administration : Mme Marylène SIMONIN (Syndicat mixte du marais de Saône), M. Christian BULLE (Service Environnement, Conseil général), M. Christophe VERRIER (Syndicat mixte du marais de Saône).

Excusé : M. Jean-Paul PROST (Payeur départemental).

Absents excusés : Mme Sylvie WANLIN, MM. Léon BESSOT (suppléant de M. Lotfi SAID), Christian BOUDAY, Jacques BREUIL, Michel CARTERON, Frédéric CARTIER, Ludovic FAGAUT, Christophe LIME, Lotfi SAID.

Invités : Thomas DEFORET (BCD Environnement), Olivier ADAM (Hydrobio-Conseils).

ORDRE DU JOUR

- 1- Installation des membres
- 2- Approbation du règlement intérieur
- 3- Délégation de signature
- 4- Bilan du plan de gestion 2009/2014
- 5- Désignation des représentants au CA du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté
- 6- Acquisitions foncières
- 7- Contrats d'assurance des risques statutaires du personnel
- 8- Questions diverses

M. DAHOUI préside la séance, remercie l'ensemble des membres présents et présente l'ordre du jour.

M. DAHOUI constate la présence de 14 membres et rappelle que les 2/3 des membres du Comité syndical soit 17 membres doivent être présents pour procéder à l'élection du Président et du Bureau.

M. DAHOUI indique que plusieurs membres ont confirmé leur présence et rejoindront donc progressivement la séance.

M. DAHOUI suggère donc de débiter la séance par le point 4- Bilan du plan de gestion 2009/2014.

IV – BILAN DU PLAN DE GESTION 2009/2013

M. DAHOUI laisse la parole au bureau d'études BCD Environnement.

Mmes ROCHDI, OLIVARES et M. CURIE rejoignent la séance

M. DEFORET présente la partie terrestre du bilan du plan de gestion 2009/2013 du marais de Saône, fiche action par fiche action.

M. ADAM présente le volet Eau du bilan du plan de gestion 2009/2013 du marais de Saône, fiche action par fiche action.

M. DAHOUI remercie les 2 intervenants extérieurs pour la clarté de leurs présentations.

M. DAHOUI procède à la synthèse des 2 bilans à travers les différents enjeux liés à la protection et la restauration du marais de Saône. M. DAHOUI rappelle notamment l'ensemble du travail conséquent engagé par le Syndicat depuis 12 ans.

M. DAHOUI évoque les perspectives positives du prochain plan de gestion mais également les points de difficultés rencontrés sur certains dossiers en raison notamment des sensibilités passées et actuelles quant à la perception du marais. M. DAHOUI cite le cas de l'aérodrome de Besançon-La Vèze, élément économique local mais qui peut poser des questions environnementales.

M. DAHOUI rappelle ensuite le travail de consultation de la population locale en 2008/2009 et la demande formulée par cette population en faveur d'un équilibre à garantir entre ouverture au public et préservation.

M. DAHOUI cite le cas de la demande des publics scolaires.

M. DAHOUI évoque la démarche permanente engagée en termes d'acquisitions foncières dans le marais.

M. DAHOUI revient sur le volet communication à travers le Journal du marais et le site Internet, outils simples et appréciés par le public.

M. DAHOUI sollicite les remarques du Comité syndical.

M. CAYUELA s'interroge sur les 14 infractions relevées au cours du 1^{er} plan de gestion.

Mme SIMONIN détaille quelques infractions : épandages non autorisés, pollutions, drainages non autorisés, création de plan d'eau sans autorisation.

M. VERRIER confirme que ce panel est assez représentatif.

M. POBELLE pose la question du lisier non autorisé.

Mme SIMONIN confirme les faits en périmètre de protection rapprochée du captage d'Arcier.

M. DAHOUI rappelle le rôle d'alerte du Syndicat.

M. DAHOUI remercie à nouveau les bureaux d'études et souhaite que les présentations projetées soient transmises au Comité syndical.

M. DEFORET indique qu'un document écrit « bilan du plan de gestion 2009/2013 » sera remis au Syndicat.

Mme SIMONIN rappelle que la seconde phase de l'étude consiste à rédiger une nouvelle programmation d'actions opérationnelles pour le premier trimestre 2015.

Mme SIMONIN indique qu'une réunion publique est également prévue.

Le Comité syndical prend acte du bilan du Plan de gestion 2009/2013 du marais de Saône.

I- INSTALLATION DES MEMBRES

A) LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

M. CAYUELA, doyen d'âge, procède à l'appel des membres et rappelle que le syndicat mixte est administré par un comité qui est composé de la façon suivante (article 7 des statuts) :

- Département du Doubs : 9 représentants titulaires et 9 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Yves-Michel DAHOUI	- Martine VOIDEY
- Jacques BREUIL	- Pierre HÉLIAS
- Claude DALLAVALLE	- Vincent FUSTER
- Christian BOUDAY	- Philippe BELUCHE
- Patricia OLIVARÈS	- Michel RONDOT
- Lotfi SAÏD	- Léon BESSOT
- Patrick RONOT	- Annick JACQUEMET
- Jean-Marie POBELLE	- Marc PÉTREMENT
- Frédéric CARTIER	- Serge CAGNON

- Ville de Besançon : 6 représentants titulaires et 6 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Karima ROCHDI	- Emmanuel DUMONT
- Françoise PRESSE	- Béatrice FALCINELLA
- Pascal CURIE	- Pauline JEANNIN
- Sylvie WANLIN	- Solange JOLY
- Christophe LIME	- Rosa REBRAB
- Ludovic FAGAUT	- Pascal BONNET

- Commune de Saône : 3 représentants titulaires et 3 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Daniel FABREGUES	- Lylian CALVAT
- Claude MENETRIER	- Christophe VANCAUWENBERGE
- Christian PRAOM	- Sandrine DOMINGUES

- Commune de Morre : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Jean-Michel CAYUELA	- Daniel CONCHE
- Françoise GASTEL	- Marie-Thérèse DROMARD

- Commune de Montfaucon : 2 représentants titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Michel CARTERON	- Guy LAITHIER
- Stéphanie BOITEUX	- Brigitte NONNOTTE

- Commune de Gennes : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Edouard EUVRARD	- Cédric CHAROLLE

- Commune de La Vèze : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Noël POIMBOEUF	- Adriana DOMERGUE

- Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau : 1 représentant titulaire et 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Daniel ROLET	- Jocelyne BOILLOT

B) ELECTION DU PRESIDENT

M. CAYUELA, doyen d'âge, préside la séance. Il procède au recueil des candidatures et fait procéder au vote à bulletin secret.

Candidat : Monsieur Yves-Michel DAHOUI

M. EUVRARD et M. RONOT procèdent au dépouillement des votes.

Candidat élu : Monsieur Yves-Michel DAHOUI avec 17 voix pour (16 + 1 pouvoir) et 1 abstention.

- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le bureau se compose d'un vice-président et de 4 membres élus au sein du Comité syndical selon les conditions prévues par l'article L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (Article 8 des statuts).

M. DAHOUI recueille les candidatures au poste de vice-président et aux postes de membres du bureau. Le vote s'effectue à bulletin secret.

Candidat à la Vice-Présidence : Monsieur Jean-Michel CAYUELA

Autres candidatures au Bureau : Madame Françoise PRESSE, Messieurs Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES, Christian PRAOM.

M. EUVRARD et M. RONOT procèdent au dépouillement des votes.

Elu Vice-Président : Monsieur Jean-Michel CAYUELA avec 18 voix pour (17 + 1 pouvoir).

Elus autres Membres élus du bureau :

- Françoise PRESSE avec 18 voix pour (17 + 1 pouvoir).
- Edouard EUVRARD avec 18 voix pour (17 + 1 pouvoir).
- Daniel FABREGUES avec 18 voix pour (17 + 1 pouvoir).
- Christian PRAOM avec 18 voix pour (17 + 1 pouvoir).

C) CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, la commission est composée du président du syndicat mixte et de cinq membres du comité. Un nombre égal de suppléants est désigné.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Président	Yves-Michel DAHOUI	
Membres	1 Jean-Michel CAYUELA 2 Christian PRAOM 3 Edouard EUVRARD 4 Daniel FABREGUES 5 Daniel ROLET	1 Karima ROCHDI 2 Françoise GASTEL 3 Patrick RONOT 4 Stéphanie BOITEUX 5 Noël POIMBOEUF

II – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. DAHOUI présente le règlement intérieur du Syndicat mixte du marais de Saône et invite le Comité syndical à se prononcer sur les modifications ou compléments à apporter à ce règlement.

Une discussion s'en suit sur le quorum et la représentation à 9 sièges du Conseil général.

M. DAHOUI propose d'évoquer à nouveau la question du nombre de représentants après mars 2015.

Mme OLIVARES fait état des modalités de représentation du Conseil général après mars 2015, par binômes. Mme OLIVARES attire l'attention du Comité syndical sur une formulation de l'article 10 du règlement intérieur « ... si la majorité absolue de ses membres en exercice n'est présente. » Mme OLIVARES suggère de compléter la négation par « n'est pas présente ».

M. DAHOUI considère la rédaction de base correcte mais propose une vérification approfondie en interne.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le règlement intérieur du Syndicat mixte du marais de Saône tel qu'il est présenté.

Mme PRESSE attire l'attention du Comité syndical sur la représentation de l'AMICALE de Saône au sein de la Commission consultative.

Mme PRESSE s'interroge également sur la fréquence de réunions de cette Commission.

Mme SIMONIN précise que la Commission consultative se réunit moins d'une fois par an.

Mme SIMONIN ajoute que cette Commission se réunira pour l'approbation du prochain plan de gestion du marais.

III- DELEGATION DE SIGNATURE

M. DAHOUI rappelle que par application des statuts du Syndicat et plus particulièrement de son article 10 et conformément au règlement intérieur du Syndicat, le président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature.

M. DAHOUI ajoute qu'à la différence de la délégation de pouvoir qui entraîne un véritable transfert de pouvoirs et de compétences, la délégation de signature ne dessaisit pas l'autorité délégante de son pouvoir.

M. DAHOUI rappelle enfin que Monsieur Jean-Michel CAYUELA avait reçu délégation de signature depuis le 25 mai 2010 et le remercie pour son implication.

A l'unanimité le Comité syndical valide la délégation de signature au Vice-Président Jean-Michel CAYUELA par arrêté, sous la surveillance et la responsabilité du Président, en cas d'empêchement de sa part, pour signer : tous documents, actes, courriers de gestion courante du Syndicat, toute correspondance ayant trait à l'activité du Syndicat, les actes, arrêtés, décisions, conventions ressortissant aux domaines suivants : administration générale, ressources humaines, marchés public, les bordereaux de perception, les actes de vente.

V- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE FRANCHE-COMTE

M. DAHOUI rappelle que par délibération en date du 25 juin 2003, le Syndicat a décidé d'adhérer au Conservatoire Botanique de Franche-Comté.

M. DAHOUI indique que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante du Syndicat, il est nécessaire de désigner un membre ainsi qu'un suppléant afin de siéger au conseil d'administration de cette association.

M. DAHOUI recueille les candidatures.

Mme BOITEUX souhaite connaître la fréquence des réunions.

Mme PRESSE indique que cette fréquence est de l'ordre de 4 réunions par an.

Mme BOITEUX fait acte de candidature titulaire.

Mme ROCHDI fait acte de candidature suppléante.

Le Comité désigne à l'unanimité Mme Stéphanie BOITEUX comme représentante titulaire du Syndicat mixte du marais de Saône au CA du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté-ORI.

Le Comité désigne à l'unanimité Mme Karima ROCHDI comme représentante suppléante du Syndicat mixte du marais de Saône au CA du Conservatoire Botanique National de Franche-Comté-ORI.

VI- ACQUISITION FONCIERE

M. DAHOUI laisse la parole à Mme SIMONIN qui indique qu'après négociation sur la base de l'estimation des Domaines, Monsieur et Madame LASSIEUR ont accepté la vente et ont signé la promesse de vente le 10 juillet dernier pour la parcelle ZB n°51 à Morre au lieu dit « La bruyère » :

Parcelles	Surface	Types d'habitat	Intérêt	Estimation des Domaines	Priorité du plan de gestion
ZB n°51 :	1 ha 46 a 17 ca	Aulnaie frênaie (82%), prairie de fauche eutrophe (15%) Plan d'eau (500 m ²)	Présence d'un plan d'eau	3 655 € (0.25 € le m ²)	3 (non prioritaire)

Mme SIMONIN rappelle les éléments suivants :

- montant estimatif des frais notariaux 1 500 € TTC dont 189 € de TVA.
- plan de financement proposé : Agence de l'Eau 80 %, Autofinancement : 20 %

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'acquisition de la parcelle section ZB n°51 sise sur la commune de Morre pour un montant total estimatif de 4 966 € HT.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le plan de financement proposé.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à ce dossier et à demander les aides correspondantes.

VII – CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

M. DAHOUI rappelle que conformément aux dispositions relatives à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26, au Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de cet article précité et à la délibération du 21 janvier 2014 du Comité syndical, le Syndicat a chargé le Centre de gestion de négocier un contrat ouvert à adhésion facultative auprès d'une assurance agréée.

M. DAHOUI indique que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité par courrier du 12 août dernier les résultats de la consultation et que le candidat retenu est CNP Assurances (assureur) / SOFCAP (courtier).

M. DAHOUI ajoute qu'à ce jour, le Centre de gestion est en mesure de faire la proposition suivante pour ce contrat :

- **Durée du Contrat** : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015
- **Préavis** : Adhésion résiliable à chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois (*contre 4 dans l'ancien contrat*)

- Régime : Capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
 - Franchise en maladie ordinaire : 10 jours ferme par arrêt
 - Taux : 6,70 % (contre 5,80 % pour le contrat 2007 et 3,90 % pour le contrat 2011)
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaire de droit public :
 - Franchise en maladie ordinaire : 10 jours ferme par arrêt
 - Taux : 1,10 % (contre 1,05 % dans l'ancien contrat)

A l'unanimité le Comité syndical se prononce en faveur d'une adhésion à ce contrat selon les statuts des agents concernés par cette adhésion.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1- Participation à des études

Le Syndicat a été sollicité dans le cadre des études suivantes :

- Etude nationale menée par le MEDDE dans le cadre du Plan National Zones Humides portant sur l'intégration et la valorisation des zones humides en milieu urbain/périurbain
- Retour d'expériences (étude REX) des plans de gestions des zones humides : étude portée par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse confiée au bureau d'études Ecosphère avec la collaboration de BURGÉAP¹ sur les volets « eau » et d'un sociologue.
- Action de recherche de l'IRSTEA² (ex-Cemagref)/ONEMA³ sur les « conditions d'émergence et de pérennisation des arrangements coopératifs pour la gestion de la qualité de l'eau dans les aires de captage/bassins versants ».

2- Travaux

- **Installation d'une passerelle 7 m x 4 m en billes de Douglas**
 Entreprise Jura Natura Services pour un montant de 13 644 € HT (16 372,80 € TTC).

- **Démarrage des travaux de réouverture d'une molinie sur la parcelle ZE n°47 à Saône :**

Les travaux de broyage initialement prévus en hiver 2013/2014 avaient été reportés, les sols étant saturés en eau. La réunion d'ouverture de chantier de ces travaux de broyage/valorisation par plaquette a eu lieu le mercredi 10 septembre. Le prestataire retenu l'ONF sous-traite le marché. Le montant estimatif des travaux est de 27 662,50 € HT.

- **Travaux à venir :**

- **Aménagement et création de mares à la Vèze** (ancien terrain de moto-cross) pour un montant de 10 000 € TTC. Prestataire Jura Natura Services
- **Travaux de neutralisation des drains sur Saône et Morre** pour un montant de 35 299 € TTC. Prestataire Jura Natura Services

3- Visites du site et autres évènementiels :

- **Données de l'écomètre installé sur site** (compteur de visiteurs) avec 13327 visites pour une moyenne journalière de 33 visiteurs et 833 visiteurs par mois

Le traitement du départ des sentiers à l'Espace du Marais (possibilité de parking, de signalétique et de sentiers de liaison) demeure à solutionner avec la nouvelle municipalité.

En plus des visites guidées annuelles, sont à noter :

- Journée « **A la découverte des milieux karstiques sur le secteur de Saône - Vaire Arcier - Fonctionnement, vulnérabilité et protection** »

¹ Bureau d'ingénierie spécialiste de l'environnement fondé en 1947

² Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

³ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Formation gratuite proposée par FNE Franche-Comté, plateau débat public
Samedi 20 septembre

Matin : sortie sur terrain avec J.P. Mettetal, hydrogéologue ; la connaissance et la protection des ressources karstiques - Exemple de la source d'Arcier

Après-midi : en salle (Vaire Arcier) Les actions concrètes pour la préservation de la ressource en eau en milieux karstiques - Participation Comité départemental de spéléologie du Doubs, EPTB Saône Doubs et syndicat mixte du marais de Saône (C. VERRIER).

- **Visite de l'AUDAB** en octobre (*date à définir*)

Balade thématique à destination des adhérents de l'AUDAB sur le thème « **Eau et patrimoine** » : parcours commençant par le Marais de Saône.

4- Sollicitations au titre de la Commission de suivi Arcier et au titre de l'urbanisme :

Extension du Super U

- 24/02/14 : Avis sur permis

- 10/07/14 : Réunion à la demande de la Mairie de Saône en présence du maître d'œuvre et du Syndicat du marais (gestion des eaux).

- 04/09/14 : Comblement de dolines à Saône avec les remblais de la plateforme- Avis

Bâtiment à titre d'activité commerciale et aménagement extérieur

- 25/04/14 : Avis sur permis - Commune de Saône - Référence cadastrale : AN91

Maison individuelle

- 25/04/14 : Avis sur permis - Commune de Saône - Référence cadastrale : AK156

PLU de Morre

- Réunion du 18 février 2014

PLU de Saône

- Réunions du 6 décembre 2013 et du 20 juin 2014

Bâtiment couvert et non fermé / box à chiens

- 26/06/14 : Avis sur certificat d'urbanisme -La Grange Fauconnière 25660 Saône- Référence cadastrale : ZD153 - Référence PLU : A et Ah

Hangar SARL Air Franche-Comté

- 30/09/13 : Avis sur permis de la commission de suivi Arcier - Construction de hangar d'une surface de 720 m² sur foncier public - Commune de Morre - Refus du permis.

- 2^{ème} permis déposé : Extension des bâtiments. Avis de la Commission de suivi non sollicité.

M. DAHOUI propose d'organiser une visite du marais pour les membres du Comité syndical qui le souhaitent, avec une date à définir selon les agendas (élections, périodes de chasse,...).

M. DAHOUI remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 19h45.

Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DOCUMENTS JOINTS : Présentations Powerpoint des 2 bureaux d'études (bilan du plan de gestion 2009/2013)

PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL :
Non définie

DIFFUSION INTERNE :

M. DAHOUI

DIFFUSION EXTERNE :

Ensemble des membres du Comité syndical
Ensemble des communes membres